



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt-trois janvier, Le Conseil Municipal de BOUÉE, légalement convoqué le 16 janvier 2023, s'est réuni en Mairie à la Salle du Conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André LE BORGNE André, Maire.

Session	Publique	Conseillers en exercice :	14				
Référence	CM-PV-2023-01-23	Conseillers présents :	11				
Début et fin de la séance	20H00	21H45	Conseillers votant :	13			
Liste des Membres du Conseil et présence (dans l'ordre du tableau)							
Prénom NOM	P	Ex	Ab	Prénom NOM	P	Ex	Ab
André LE BORGNE	X			Chantal SURGET	X		
Séverine LABARRE	X			Antony PEIGNET	X		
Michaël NICOLAS	X			Sébastien BOUCARD	X		
Solène LEMARIÉ		X		Damien JODAR		X	
Jacqueline HAMON	X			Christel FRINGANT	X		
Matthieu MAINIER	X			Jean-Pierre BIORET		X	
Pierrette ORAIN	X			Céline CLÉMOT	X		
Procurat ion(s)	Jean-Pierre BIORET donne procuration à Antony PEIGNET Damien JODAR donne procuration à Chantal SURGET						

Date de la convocation du Conseil municipal : **16/01/2023**
Date d'affichage : **17/01/2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance et annonce les conseiller(e)s excusé(e)s ainsi que les pouvoirs donnés.
Il rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu pour la séance :

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Compte-rendu du dernier conseil municipal
- 3) Décisions du Maire prise en délégation du Conseil – Informations
- 4) Finances – Demande de subvention DETR et FIPDR 2023 – projet de vidéoprotection (délibération rectificative)
- 5) Finances – Demande de subvention 2023 – mise en place plan d'adressage de la commune
- 6) Finances – Demande de subvention DSIL 2023 – travaux de mise en accessibilité bâtiments municipaux
- 7) Ressources Humaines – convention avec le CDG44 pour le service de gestion paie et carrières
- 8) Patrimoine – vente de la parcelle ZC 114 du lieu-dit Croisac
- 9) Patrimoine – acquisition d'une partie de la parcelle ZA 32 – délégation au Maire
- 10) Urbanisme : PLU de La Chapelle Launay (adoption révision et lancement révision allégée)
- 11) Point sur les projets municipaux en cours : Centre Technique Municipal, Plan d'Aménagement de Voirie Communale et réaménagement de l'abribus route de la violière
- 12) Questions diverses – Retour des commissions intercommunales et communales

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chantal SURGET se propose d'être secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE cette proposition.

2. PROCES VERBAL SÉANCE du 12/12/2022

Le procès-verbal du dernier conseil a été envoyé tardivement. L'approbation du Procès-verbal sera soumis lors du prochain Conseil.

3. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM

Le Maire rend compte à l'assemblée des Décisions qu'il a prises en vertu de la délibération en date du 27 mai 2020 :

- ✓ Signature d'un avenant avec la **SMACL** pour prolongation d'un an de 5 contrats d'assurance (Protection Fonctionnelle, protection juridique, véhicules motorisés, auto collaborateur, accident corporel) ;
- ✓ Signature d'un avenant avec **Groupama** pour prolongation du contrat d'assurance Bâtiment Dommages d'un an ;
- ✓ Signature d'un avenant avec **Groupama-CIGAC** pour prolongation du contrat d'assurance contre les risques statutaires
- ✓ Décision du Maire n°**DM2022-01** en date du **15 décembre 2022**, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de construction du nouveau centre technique municipal au cabinet **Eric Piton Architecture** pour un montant total de **35 628,60 € HT** pour la mission de base et **9 650,00 € HT** pour les missions complémentaires et supplémentaires ;
- ✓ Décision du Maire n°**DM2022-02** en date du **28 décembre 2022**, attribuant le marché de travaux de mise en accessibilité l'abribus route de la violière à l'entreprise **SAS LANDAIS André** pour un montant total de **13 497,00 € HT** pour la prestation de base ;
- ✓ Décision du Maire n°**DM2023-01** en date du **13 janvier 2023**, attribuant le marché de travaux de programme d'aménagement de voirie communale 2022 à l'entreprise **SAS LANDAIS André** pour un montant total de **35 866 € HT** pour la prestation de base et de **32 695 € HT** pour les prestations supplémentaires ;
- ✓ Signature d'un devis avec **LOUVERT et FILS** de SAVENAY pour la pour des travaux de mise aux normes électriques (montant **6 231,17 € TTC**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **NEW LOC** de CAMPBON pour la pour la location d'une nacelle (montant **813,17 € TTC**) ;
- ✓ Signature d'un devis complémentaire avec **BCG Géomètres Experts** de SAVENAY pour la mission de maitrise d'œuvre des travaux de PAVC 2022 (montant **1 320,00 € TTC**) ;

Pierrette ORAIN indique que certains soirs l'éclairage public est resté allumé.

Il est répondu que l'information n'a pas été transmise d'une intervention mais qu'il sera demandé des précisions à Territoire d'Énergie 44. Il est conseillé de prévenir la mairie dès qu'il y a une anomalie.

Antony PEIGNET fait remonter des besoins de travaux électriques sur la Salle des Fêtes et de la Salle Polyvalente.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses délégations.

Informations du Maire :

- ✓ Un Arrêté n°2023-04 a été pris le 18 janvier 2023 pour modifier à compter du 1^{er} février 2023 les horaires d'extinction de l'éclairage public de 21H30 à 6H15 pour l'armoire du parking de la mairie

4. FINANCES – OPERATION D'INVESTISSEMENT 2023-01 – MISE EN PLACE DE VIDEOPROTECTION

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé sur l'exercice 2023 d'installer de la vidéoprotection sur le territoire communal. Cette réalisation fait suite à différents constats :

- ✓ *Augmentation cas de dégradation patrimoine communal et des frais de remises en état pour le budget communal ;*
- ✓ *Cambriolage récent du relais de Bouée ;*
- ✓ *Constatation d'incivilités sur la Commune tel que les dépôts sauvages ;*

Une demande d'appui technique à Monsieur le Préfet a été adressée et acceptée par le biais d'une étude qui a été réalisée et qui préconise l'installation de 8 caméras (6 caméras à lecture de plaques et 2 de reconnaissance). Le Conseil a délibéré lors de la précédente séance d'inscrire cette opération en 2023. Il est proposé de modifier la délibération.

L'acquisition et installation de matériel de vidéoprotection représenterait un budget d'environ **80 000 € HT** (budget estimatif en attente d'un devis).

Plan de financement estimatif de l'opération

Dépense	Montant	%	Recettes	Montant	%
Matériel de vidéoprotection	60 000 €	75 %	DETR 2023	24 000 €	30 %
Travaux d'installation	20 000 €	25 %	FIPDR 2023	40 000 €	50 %
			Commune Bouée	16 000 €	20 %
TOTAL	80 000 €		TOTAL	80 000 €	

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter cette opération (sous réserve de faisabilité et validation définitive) pour l'année 2023 et d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements possibles pour sa bonne réalisation, notamment la D.E.T.R 2023 ainsi que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIDPR) 2023.

Jacqueline HAMON demande si l'on est obligé d'engager la dépense en cas de non obtention de subvention. Il est répondu que la Commune peut revenir en arrière en cas de financements non obtenus.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ **ACTE** d'inscrire l'opération prévisionnelle telle que présentée pour l'Exercice 2023 ;
- ✓ **PRÉCISE** que le projet retenu devra être présenté pour validation avant tout démarrage de travaux ;
- ✓ **AUTORISE et DONNE** pouvoir au Maire de réaliser toutes les demandes de subvention possible, de signer tout document et réaliser toute démarche relative à la présente décision.

5. FINANCES – OPERATION D'INVESTISSEMENT 2023-02 – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Commune doit terminer la mise en accessibilité de tous ses bâtiments communaux ouverts au public d'ici fin novembre 2023 dans le cadre de l'Agenda accessibilité (Ad'AP). Les travaux seront réalisés en 2023 et représente un budget total de **166 668 € HT**.

Cette opération de mise en accessibilité des bâtiments communaux dure depuis plusieurs années, il reste à équiper la salle des fêtes, le Bâtiment Accueil Enfance, la Chapelle de Rohars, la bibliothèque et le Relais de Bouée. Un maître d'œuvre va suivre ces travaux.

Afin de financer l'opération il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Préfecture (Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023).

Plan de financement estimatif de l'opération

Dépense	Montant	%	Recettes	Montant	%
Maitre d'œuvre	16 668 €	10 %	DSIL 2023	58 334 €	35 %
Travaux d'accessibilité	150 000 €	90 %	Fond Cnes rurales	50 000 €	30 %
			Commune Bouée	58 334 €	35 %
TOTAL	166 668 €		TOTAL	166 668 €	

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter cette opération pour l'année 2023 et d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements possibles pour sa bonne réalisation, notamment la D.S.I.L. 2023 ainsi que le Fonds Commune Rurale 2023.

Le Maire rappelle les obligations de la commune sur ces opérations. Pierrette ORAIN fait part que les montants sont élevés.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ **ACTE** d'inscrire l'opération prévisionnelle telle que présentée pour l'Exercice 2023 ;
- ✓ **PRÉCISE** que le projet retenu devra être présenté pour validation avant tout démarrage de travaux ;
- ✓ **AUTORISE et DONNE** pouvoir au Maire de réaliser toutes les demandes de subvention possible, de signer tout document et réaliser toute démarche relative à la présente décision.

6. FINANCES – OPERATION D'INVESTISSEMENT 2023-03 – PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

Monsieur le Maire précise que la Commune a décidé de mettre en place un plan d'adressage sur l'ensemble de la commune. L'opération est bien avancée.

Afin de financer l'opération il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Préfecture (Dotation d'Equi- pement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2023) et le Fond Communes Rurales.

Plan de financement estimatif de l'opération

Dépense	Montant	%	Recettes	Montant	%
Etude plan adressage	5 374 €	21 %	DETR 2023	4 300 €	17 %
Panneaux de signalisation	20 000 €	79 %	Fond Cnes rurales	10 000 €	39 %
			Commune Bouée	11 074 €	44 %
TOTAL	25 374 €		TOTAL	25 374 €	

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter cette opération pour l'année 2023 et d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements possibles pour sa bonne réalisation, notamment la D.E.T.R 2023 ainsi que le Fonds Commune Rurale 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ **ACTE** d'inscrire l'opération telle que présentée pour l'Exercice 2023 (pour les dépenses restantes) ;

- ✓ **AUTORISE et DONNE** pouvoir au Maire de réaliser toutes les demandes de subvention possible, de signer tout document et réaliser toute démarche relative à la présente décision.

7. RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION AVEC LE CDG44 POUR LE SERVICE DE GESTION DE PAIE ET CARRIÈRES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune délègue au Centre de Gestion de Loire-Atlantique l'établissement des bulletins de paie et suivi des carrières. La convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2022.

Il est proposé une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le projet de convention proposée et d'autoriser le Maire à la signer.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** le projet de convention tel que proposé ;
- ✓ **AUTORISE et DONNE** pouvoir au Maire de signer tout document et réaliser toute démarche relative à la présente décision.

8. PATRIMOINE – VENTE DES PARCELLES AU LIEU-DIT CROISAC

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a lancé une procédure de reprise de bien sans maître le 15 septembre 2020.

Par délibération du 12 juillet et Arrêté municipal du 13 juillet 2021, la Commune a officiellement intégré les parcelles ZC 107, ZC 108, ZC 114 et ZC 115 au domaine communal Le Centre des impôts fonciers de St Nazaire a fait retour de la demande d'intégration le 29 décembre 2021.

La Commune dispose désormais de ces parcelles. Il est envisagé de mettre en vente ces parcelles.

Le service des domaines a été saisi pour une estimation. Un rendez-vous a eu lieu avec le notaire pour préparer la procédure. Un géomètre a été saisi pour mettre à jour le document d'arpentage a été réalisé le 20 octobre). Un appel à candidature a été lancé du 1^{er} au 31 octobre 2022 pour chaque parcelle et prolongé d'un mois pour les contre-propositions.

Les candidats acquéreurs devront prendre en charge les frais d'acte et les frais d'arpentage (**540 € par parcelle**). A l'issue de la procédure d'appel à candidature et d'ouverture aux deux candidats de formuler éventuellement une contreproposition, un candidat a proposé une offre la plus élevée pour le ZC 114.

Madame Jacqueline HAMON, candidate et concernée par le sujet quitte la salle et ne participe ni aux débats ni au vote.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité (Jacqueline HAMON n'ayant pas pris part au vote), après en avoir délibéré, DÉCIDE DE :

- ✓ **RETENIR** la candidature présentée par Mme Jacqueline HAMON pour un montant de **12 050 €** (douze mille cinquante euros) pour la parcelle ZC 114 ;
- ✓ **PRÉCISER** qu'une partie des frais d'arpentage (1 X 540 € soit **540 €**) et les frais d'acte notariés resteront à la charge du l'acquéreur ;
- ✓ **AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à la présente décision ;

9. PATRIMOINE – ACQUISITION D’UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZA 32

Monsieur le Maire informe l’Assemblée que des discussions ont démarré avec le propriétaire de la parcelle à proximité du cimetière (ZA 32). Ce dernier a donné un avis favorable de principe pour vendre une partie de cette parcelle à la commune.

L’acquisition permettrait à la Commune d’agrandir dans le futur le cimetière et de disposer d’une emprise foncière supplémentaire pour le futur Centre Technique Municipal.

Une demande d’évaluation est en cours auprès des Services des Domaines et d’un Notaire.

Il est proposé au Conseil de donner pouvoir au Maire de négocier en vue d’acquérir la partie de parcelle et de signer tout document afférent à ce projet dans la limite des crédits budgétaires.

Après avoir entendu l’exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, après en avoir délibéré, DÉCIDE DE :

- ✓ **VALIDER le principe d’acquérir une partie de la parcelle ZA 32 tel que présenté ;**
- ✓ **PRECISER que le montant convenu d’achat comprendra les frais d’arpentage et de notaire ;**
- ✓ **AUTORISER le Maire à réaliser toute démarche, négociation et signer tout document afférent à la présente décision ;**

10. PLU LA-CHAPELLE-LAUNAY

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon nous a informé par courrier en date du 20 décembre 2022 que la Révision du PLU de La Chapelle-Launay avait été approuvée. Le dossier est consultable sur le lien transmis par courriel. Une révision allégée a été lancée récemment. Le dossier est également consultable via le lien transmis. Une réunion des personnes publiques associées est prévue le 3 février prochain.

Le Conseil Municipal a la possibilité de donner un avis sur le projet de révision allégée.

Pierrette ORAIN pensait que le fait que le PLUI soit lancé il ne soit plus possible de lancer une révision.

Le Maire répond que les PLU communaux restent actif en attendant l’approbation définitive du PLUI.

Cette révision allégée répond à une adaptation nécessaire du PLU de La Chapelle-Launay suite à la révision du SCOT Nantes-St Nazaire.

Le Conseil Municipal n’a pas d’observations particulières sur la révision allégée.

11. POINT SUR LES PROJETS MUNICIPAUX EN COURS

Le Maire fait retour des démarches en cours au sujet du Centre Technique Municipal et des travaux de voirie à venir. (mise aux normes de l’abri bus en face de l’école "Les Courlis" et le PAVC : tronçons route du haut-chemin, route de Rohars et route de la Boutonnais).

Séverine LABARRE demande si les travaux de voirie vont avoir un impact sur le transport scolaire.

Il est répondu qu’il est fort probable que les travaux aient lieu pendant les vacances scolaires.

Le Maire informe que concernant le plan d’adressage les courriers et certificats d’adressage sont sortis. Les services auraient besoin d’aide pour mettre sous plis avant distribution par les services municipaux.

Séverine LABARRE demande quand les plaques vont être commandées. Il est répondu que la commande est en cours.

12. QUESTIONS DIVERSES – RETOURS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- ✓ Prochaine date de Conseil Municipal : Pas de Conseil Municipal le 6 février. La prochaine séance est donc fixée **mardi 7 mars 2023 à 20H**.
- ✓ La commission affaires scolaires-restauration fixée le **6 février à 19H30**.
- ✓ Cérémonie des vœux 14 janvier : retours positifs les élus sont satisfaits.
- ✓ Galette du personnel : retours positifs également
- ✓ Grève du 19 janvier 2023 : pas de retours des familles

Matthieu MAINIER : Il y a eu un vol sur le parking de la Musse (vitre cassée) le sac à main de la victime a été retrouvé entre Lavau et Bouée avec les papiers intacts.
Le Maire pense que la vidéoprotection dans cette situation aurait pu aider l'enquête.

Sébastien BOUCARD : le panneau de la Bazillais a disparu.

Pierrette ORAIN : Elle n'a pas assisté à la réunion mobilités mais le compte rendu sera adressé prochainement.

Jacqueline HAMON demande des nouvelles du zébras à Croisac. Il est répondu qu'il n'y a pas de retour de la CCES mais Séverine LABARRE propose de prendre des photos et d'adresser aux services de la CCES.

Michaël NICOLAS : la campagne d'élagage a généré beaucoup de bois à ramasser ou déplacer. Les agents municipaux sont à pied d'œuvre pour dégager l'ensemble dès que possible. Cela va prendre un peu de temps car la masse de travail est importante.

Chantal SURGET demande si c'est aux propriétaires de procéder au ramassage. Il est répondu qu'en principe oui. Si les propriétaires souhaitent procéder au ramassage eux-mêmes ils sont les bienvenus.

Matthieu MAINIER demande s'il on doit se manifester auprès d'AXIONE. Il est répondu que oui même si les travaux sont programmés après le 15 février car en cas de non réponse cela pourra être considéré comme non réalisé et facturé par AXIONE. Le Maire ajoute qu'il est important que les propriétaires s'assurent que les travaux soient bien conformes à ce qui a été demandé dans le courrier initial.

Christel FRINGANT : la prochaine commission CCES Petite enfance-enfance-jeunesse aura lieu le 28 février à St Etienne de Montluc. Elle représentera la commune lors de l'Assemblée générale de l'Office Intercommunal des Sports.

Chantal SURGET : Une action du CLIC sur la mémoire va être proposée pour les personnes âgées de 55 ans et plus. Cela aura lieu les jeudis du 9 février au 20 avril à la salle des fêtes. Les ateliers sont sur inscription. France Services est ouvert au siège de la CCES depuis décembre 2022. Il s'agit d'un premier niveau de service, une aide pour la population permettant de mettre en relation avec les organismes. Cette mission n'est en aucun cas une gestion de dossier mais une aide de premier niveau.

La commission CCES aménagement de l'espace a eu lieu mercredi dernier. L'Organisme Foncier Solidaire a été présenté. Une animation sur l'habitat sera proposée le 28 février de 18H à 20H sur l'isolation.

Séverine LABARRE : Elle demande s'il serait possible de décaler le miroir de croisement au niveau du lotissement.

Une rencontre est programmée avec les représentants de l'école privée concernant la nouvelle convention sur le forfait communal. Lundi 6 février prochain à 19H30.

La commission mobilités CCES a abordé le budget des feux niveau du lycée St François d'Assise. Des barrières du lycée public sont prévus pour sécuriser. Une discussion a eu lieu au sujet des aubettes de bus et leur éclairage. La nouvelle convention avec le département, concernant le transport à la demande, est reportée à 2025 car désaccord avec les élus. Pierrette ORAIN pense qu'il faudrait faire remonter la présence du kiné à la CCES.

Le prochain Conseil Municipal est programmé **Mardi 7 Mars 2023 à 20H**. Il aura lieu en salle du Conseil en Mairie selon le contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H45.

La secrétaire de séance,

Chantal SURGET



Le Maire,

André LE BORGNE.



MENTION D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil-municipal en date du **23 janvier 2023**, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie le **26 janvier 2023** dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR	N°	INTITULE	VOTE DE LA DELIBERATION	
LE BORGNE André	2023-01-01	<u>Finances</u> – Demande de subvention DETR et FIPDR 2023 – projet de vidéoprotection (délibération rectificative)	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-01-02	<u>Finances</u> – Demande de subvention 2023 – mise en place plan d'adressage de la commune	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-01-03	<u>Finances</u> – Demande de subvention DSIL 2023 – travaux de mise en accessibilité bâtiments municipaux	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-01-04	<u>Ressources Humaines</u> – convention avec le CDG44 pour le service de gestion paie et carrières	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0
LE BORGNE André	2023-01-05	<u>Patrimoine</u> – vente de la parcelle ZC 114 du lieu-dit Croisac	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0
LE BORGNE André	2023-01-06	<u>Patrimoine</u> – acquisition d'une partie de la parcelle ZA 32 – délégation au Maire	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0

ANNEXE PV - CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 23 janvier 2023

Rapport des délibérations

13. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

14. COMPTE RENDU SÉANCE du 12 DÉCEMBRE 2022

15. DÉCISIONS DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CM - INFORMATIONS

- ✓ Signature d'un avenant avec la **SMACL** pour prolongation d'un an de 5 contrats d'assurance (Protection Fonctionnelle, protection juridique, véhicules motorisés, auto collaborateur, accident corporel) ;
- ✓ Signature d'un avenant avec **Groupama** pour prolongation du contrat d'assurance Bâtiment Dommages d'un an ;
- ✓ Signature d'un avenant avec **Groupama-CIGAC** pour prolongation du contrat d'assurance contre les risques statutaires

- ✓ Décision du Maire n°DM2022-01 en date du **15 décembre 2022**, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de construction du nouveau centre technique municipal au cabinet **Eric Piton Architecture** pour un montant total de **35 628,60 € HT** pour la mission de base et **9 650,00 € HT** pour les missions complémentaires et supplémentaires ;
- ✓ Décision du Maire n°DM2022-02 en date du **28 décembre 2022**, attribuant le marché de travaux de mise en accessibilité l'abribus route de la violière à l'entreprise **SAS LANDAIS André** pour un montant total de **13 497,00 € HT** pour la prestation de base ;
- ✓ Décision du Maire n°DM2023-01 en date du **13 janvier 2023**, attribuant le marché de travaux de programme d'aménagement de voirie communale 2022 à l'entreprise **SAS LANDAIS André** pour un montant total de **35 866 € HT** pour la prestation de base et de **32 695 € HT** pour les prestations supplémentaires ;
- ✓ Signature d'un devis avec **LOUVERT et FILS** de SAVENAY pour la pour des travaux de mise aux normes électriques (montant **6 231,17 € TTC**) ;
- ✓ Signature d'un devis avec **NEW LOC** de CAMPBON pour la pour la location d'une nacelle (montant **813,17 € TTC**) ;
- ✓ Signature d'un devis complémentaire avec **BCG Géomètres Experts** de SAVENAY pour la mission de maitrise d'œuvre des travaux de PAVC 2022 (montant **1 320,00 € TTC**) ;

Informations du Maire :

- ✓ Un Arrêté n°2023-04 a été pris le **18 janvier 2023** pour modifier à compter du **1^{er} février 2023** les horaires d'extinction de l'éclairage publique de 21H30 à 6H15 pour l'armoire du parking de la mairie

16. FINANCES – OPERATION D'INVESTISSEMENT 2023-01 – MISE EN PLACE DE VIDEOPROTECTION

Il est rappelé qu'il est envisagé sur l'exercice 2023 d'installer de la vidéoprotection sur le territoire communal. Cette réalisation fait suite à différents constats :

- ✓ *Augmentation cas de dégradation patrimoine communal et des frais de remises en état pour le budget communal ;*
- ✓ *Cambriolage récent du relais de Bouée ;*
- ✓ *Constatation d'incivilités sur la Commune tel que les dépôts sauvages ;*

Une demande d'appui technique à Monsieur le Préfet a été adressée et acceptée par le biais d'une étude qui a été réalisée et qui préconise l'installation de 8 caméras (6 caméras à lecture de plaques et 2 de reconnaissance). Le Conseil a délibéré lors de la précédente séance d'inscrire cette opération en 2023. Il est proposé de modifier la délibération.

L'acquisition et installation de matériel de vidéoprotection représenterait un budget d'environ **80 000 € HT** (budget estimatif en attente d'un devis).

Plan de financement estimatif de l'opération

Dépense	Montant	%	Recettes	Montant	%
Matériel de vidéoprotection	60 000 €	75 %	DETR 2023	24 000 €	30 %
Travaux d'installation	20 000 €	25 %	FIPDR 2023	40 000 €	50 %
			Commune Bouée	16 000 €	20 %
TOTAL	80 000 €		TOTAL	80 000 €	

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter cette opération (sous réserve de faisabilité et validation définitive) pour l'année 2023 et d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements possibles pour sa bonne réalisation, notamment la D.E.T.R 2023 ainsi que le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIDPR) 2023.

17. FINANCES – OPERATION D'INVESTISSEMENT 2023-02 – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

La Commune doit terminer la mise en accessibilité de tous ses bâtiments communaux ouverts au public d'ici fin novembre 2023 dans le cadre de l'Agenda accessibilité (Ad'AP). Les travaux seront réalisés en 2023 et représente un budget total de **166 668 € HT**.

Afin de financer l'opération il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Préfecture (Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2023)).

Plan de financement estimatif de l'opération

Dépense	Montant	%	Recettes	Montant	%
Maitre d'œuvre	16 668 €	10 %	DSIL 2023	58 334 €	35 %
Travaux d'accessibilité	150 000 €	90 %	Fond Cnes rurales	50 000 €	30 %
			Commune Bouée	58 334 €	35 %
TOTAL	166 668 €		TOTAL	166 668 €	

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter cette opération pour l'année 2023 et d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements possibles pour sa bonne réalisation, notamment la D.S.I.L. 2023 ainsi que le Fonds Commune Rurale 2023.

18. FINANCES – OPERATION D'INVESTISSEMENT 2023-03 – PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL

La Commune a décidé de mettre en place un plan d'adressage sur l'ensemble de la commune. L'opération est bien avancée.

Afin de financer l'opération il est proposé de solliciter des subventions auprès de la Préfecture (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R. 2023) et le Fond Communes Rurales.

Plan de financement estimatif de l'opération

Dépense	Montant	%	Recettes	Montant	%
Etude plan adressage	5 374 €	21 %	DETR 2023	4 300 €	17 %
Panneaux de signalisation	20 000 €	79 %	Fond Cnes rurales	10 000 €	39 %
			Commune Bouée	11 074 €	44 %
TOTAL	25 374 €		TOTAL	25 374 €	

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'acter cette opération pour l'année 2023 et d'autoriser le Maire à solliciter tous les financements possibles pour sa bonne réalisation, notamment la D.E.T.R 2023 ainsi que le Fonds Commune Rurale 2023.

19. RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION AVEC LE CDG44 POUR LE SERVICE DE GESTION DE PAIE ET CARRIERIÈRES

La Commune délègue au Centre de Gestion de Loire-Atlantique l'établissement des bulletins de paie et suivi des carrières. La convention est arrivée à échéance au 31 décembre 2022.

Il est proposé une nouvelle convention à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le projet de convention proposée et d'autoriser le Maire à la signer.

20. PATRIMOINE – VENTE DES PARCELLES AU LIEU-DIT CROISAC

La dernière parcelle ZC 114 a fait l'objet d'une négociation/mise aux enchères. A l'issue de la procédure, l'offre la plus élevée est de **12 050 €**.

Il est proposé de valider l'offre et vendre cette parcelle à cette candidature. Les frais de notaires et une part des frais de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

21. PATRIMOINE – ACQUISITION DE LA PARCELLE ZA 32

Des discussions ont démarré avec le propriétaire de la parcelle à proximité du cimetière (ZA 32). Ce dernier a donné un avis favorable de principe pour vendre une partie de cette parcelle à la commune. L'acquisition permettrait à la Commune d'agrandir dans le futur le cimetière et de disposer d'une emprise foncière supplémentaire pour le futur Centre Technique Municipal.

Il est proposé au Conseil de donner pouvoir au Maire de négocier en vue d'acquérir la partie de parcelle et de signer tout document afférent à ce projet dans la limite des crédits budgétaires.

22. URBANISME – PLU DE LA CHAPELLE LAUNAY (adoption révision et lancement révision allégée)

La Communauté de Communes Estuaire et Sillon nous a informé par courrier en date du **20 décembre 2022** que la Révision du PLU de La Chapelle-Launay avait été approuvée. Le dossier est consultable sur le lien transmis par courriel. Une révision allégée a été lancée récemment. Le dossier est également consultable via le lien transmis. Une réunion des personnes publiques associées est prévue le **3 février prochain**.

Le Conseil Municipal a la possibilité de donner un avis sur le projet de révision allégée.

23. POINT SUR LES PROJETS MUNICIPAUX EN COURS

24. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Prochaine date de Conseil Municipal : mardi 7 mars 2023 à 20H
- ✓ Retour sur la cérémonie des vœux à la population et la galette du personnel
- ✓ Grève du jeudi 19 janvier 2023
- ✓ Tour de table – retour des commissions

